

## ARRETE N° 2022-663

### INSTITUANT UN BUREAU DE VOTE POUR LE CST

La Présidente

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

Vu l'arrêté du 09 mars 2022 fixant la date des élections au CST au 08 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10/05/2022 instituant un CST auprès de la CdC ;

#### ARRETE

**Article 1er** : Un bureau de vote est constitué pour les élections des représentants du Personnel au Comité Social Territorial.

**Article 2** : Le bureau de vote est composé comme suit :

- Président : Nathalie Dupont (titulaire)
- Secrétaire : Sabrina Bastard (titulaire) ou Anne-Cécile Helbert (suppléante)
- Un délégués des deux organisations syndicales :
- Liste CFDT : Audrey Jarossay (titulaire) ou Brigitte Souchez (suppléante)
- Liste CGT : Adrien Jarry (titulaire) ou Elodie Leprêtre (suppléante)

**Article 3** : Le bureau de vote sera installé dans la salle de réunion de l'extension de l'Hôtel communautaire, et sera ouvert pendant 6 heures au moins, le 08 décembre 2022 de 9 heures à 15 heures de clôture du scrutin.

Dès la clôture du scrutin fixée à 15 heures, le bureau de vote procède au dépouillement des votes à l'urne et des votes admis à voter par correspondance.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :



Au Représentant de l'Etat

Au Centre de Gestion

Fait à Ecommoy, le 15 Novembre 2022



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

publié sur le site internet le 15/11/2022